

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 11 février 2019 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger  
M. le conseiller Michel Robillard  
M. le conseiller Éric Pinard  
M. le conseiller Paul Leclaire

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

**OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

**2019-02-019**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

**QUE la Ville de Léry :**

- Accepte l'ordre du jour de cette séance avec modifications, soit l'ajout du point 8.7 « Véhicule d'occasion électrique – Achat » et le point 8.8 « Engagement d'un ingénieur conseil – Robert Poitevin c. Ville de Léry ».

Adoptée à l'unanimité

**2019-02-020**

**ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

**QUE la Ville de Léry :**

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JANVIER 2019**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 janvier 2019.

**RECETTES**

Les recettes totalisent **34 082 \$** soit 1 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2018 – **0 \$**.

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

**TAXES 2019**

Foncieres, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **234 \$** soit 31.2 % sur un global de 749 \$.

## ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2018 (solde) 127 450 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures  
Autres années (solde) 27 801 \$

## DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **181 981 \$**, soit 4 % du budget, réparties ainsi :

Administration	6 %	Urbanisme	1 %
Sécurité publique	6 %	Loisirs et culture	2 %
Transport	6 %	Frais de financement	2 %
Hygiène du milieu	0 %	CMM	50 %

Les dépenses d'investissement en 2019 s'établissent à **2 900 \$**.

2019-02-021

## PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 janvier 2019 au montant de 135 284,41 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

### **QUE la Ville de Léry :**

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 135 284,41 \$ pour le mois de janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-022

## MANDATAIRE - VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

**CONSIDÉRANT QU'** il y aura mise en vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes le 11 avril 2019 à 10 h au lieu où le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Roussillon tient ses sessions, 260B, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, le cas échéant ;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu des dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), une municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire il y a lieu de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier ;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Michel Robillard  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

### **QUE la Ville de Léry :**

- Mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Dale Stewart, aux fins d'enchérir et d'acquérir au nom de Ville de Léry les immeubles mis en vente comme suit :

<u>MATRICULE</u>	<u>NOM</u>	<u>SITUATION</u>	<u>LOT</u>	<u>MONTANT</u>
8223-18-8687	Ward, Jason Bertrand, Maxine	695, boulevard de Léry	5 141 427	10 385,84 \$
8325-06-7231	Flannigan, W.M.	Chemin du Lac-Saint-Louis	5 141 929	455,26 \$
8021-97-2607	Hurteau, Lucien		5 141 032	4,30 \$
8124-93-6618	Châteaulyne Inc.		5 141 494	1,44 \$
8224-52-4365	Châteaulyne Inc.	Chemin du Lac-Saint-Louis	5 141 443	8,61 \$
8223-03-1097	2636-4109 Québec Inc.		5 140 711	10,04 \$
8223-70-6735	2636-4109 Québec Inc.		5 140 631	414,31 \$

Adoptée à l'unanimité

## **RESSOURCES HUMAINES**

2019-02-023

### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

**QUE** M. le conseiller Michel Robillard soit nommé maire suppléant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, et ce pour une période de quatre mois et qu'il agisse comme représentant de la Ville de Léry auprès de la MRC de Roussillon, entre autres, en l'absence du maire.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-024

### **RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DU SERVICE DE L'URBANISME - MANDAT**

**CONSIDÉRANT QUE** suite au départ de la responsable du Service de l'urbanisme, le Conseil municipal désire doter le poste du meilleur candidat possible ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de services soumise à cette fin par la firme Johnstone et Associés, services-conseils en gestion municipale et recrutement, le 28 janvier 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

**QUE la Ville de Léry :**

- Accepte l'offre de services de la firme Johnstone et Associés déposée le 28 janvier 2019 pour le recrutement d'un responsable du Service de l'urbanisme, le tout au coût de 9 975 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

## **RÈGLEMENTS**

Aucun règlement

## **URBANISME – VOIRIE**

2019-02-025

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1579, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de dérogation mineure à l'égard du règlement de zonage numéro 2016-451, tel qu'amendé, a été soumise en regard de l'immeuble sis au 1579, chemin du Lac-Saint-Louis sur le lot 5 141 610, afin de permettre de réduire la superficie exigée pour ce lot à 890,5 mètres carrés, ce que la réglementation en vigueur ne permet pas (930 mètres carrés) ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation et que l'avis public, requis en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), a dûment été publié ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

**QUE la Ville de Léry :**

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de permettre de réduire la superficie exigée pour le lot 5 141 610 à 890,5 mètres carrés, et ce, en regard de l'immeuble sis au 1579, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

**ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

2019-02-026

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVEMENT AUX SERVICES DE POLICE (2014 À 2023) – ADDENDA - MODIFICATION**

**CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale relativement aux services de police (2014 à 2023) intervenue entre les municipalités de Châteauguay, Beauharnois, Saint-Isidore et Léry et signée par la Ville de Léry le 8 mars 2017 ;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de préciser les modalités concernant toutes nouvelles obligations ainsi que les conditions concernant les événements spéciaux ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire de modifier la résolution numéro 2017-11-174 quant au contenu de l'addenda à l'entente relative à la fourniture de services de police selon les modifications proposées reçues du ministère de la Sécurité publique ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Michel Robillard  
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

**QUE la Ville de Léry :**

- Affirme que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.
- Modifie la résolution numéro 2017-11-174, adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 novembre 2017 afin de remplacer les paragraphes ci-dessous :

- Le sous article 4 de l'article 4 est remplacé par le texte suivant :

Advenant la construction d'un poste de police ainsi que tout ajout d'équipement ou mise à niveau nécessaire à notre niveau de service et qui génère une nouvelle dépense ou achat, les parties déterminent entre elles, que la quote-part de chaque ville desservie pour ces ajouts ou mises à niveau sera établie selon la méthode de 50 % de la richesse foncière uniformisée et 50 % à la population une fois par année, selon les données des ministères.

- Le sous article 7 de l'article 4 est modifié par l'ajout du texte suivant :

Les événements spéciaux qui n'étaient pas connus à la signature de l'entente ou les événements connus qui bénéficient d'une croissance seront facturés au coût réel d'utilisation à la ville demanderesse et nécessiteront un préavis de 90 jours afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de l'événement.

On entend par événements spéciaux : une initiative d'une ville, organisation d'une fête ou événement municipal demandant un déploiement policier avec l'encadrement d'un plan d'opération et ne pouvant être effectué par les effectifs normaux en devoir.

Par les paragraphes suivants :

- Par le remplacement de l'alinéa 4 du paragraphe 4 par le texte suivant :

Advenant la construction d'un poste de police ainsi que tout ajout d'équipement ou mise à niveau nécessaire à notre niveau de service en raison de nouvelles obligations législatives ou règlementaires et qui génère une nouvelle dépense ou achat, les parties déterminent entre elles, que la quote-part de chaque ville desservie pour ces ajouts ou mises à niveau sera établie selon la méthode de 50 % de la richesse foncière uniformisée (selon les données publiées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation) et 50 % à la population (selon le décret publié annuellement dans la Gazette officielle) une fois par année, sur l'ensemble du territoire des bassins desservis dont les municipalités de Beauharnois, Saint-Isidore, Léry et Châteauguay.

- Par l'insertion, après l'alinéa « 6. Points de service » du paragraphe « 4. Partage des dépenses », de l'alinéa 7A, Évènements spéciaux, selon le texte suivant :

#### 7A. Évènements spéciaux

Les évènements spéciaux qui n'étaient pas connus à la signature de l'entente ou les évènements connus qui bénéficient d'une croissance seront facturés au coût réel d'utilisation à la ville demanderesse et nécessiteront un préavis de 90 jours afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de l'évènement. Châteauguay fournira quand même les services en l'absence d'un tel préavis.

On entend par évènements spéciaux, une initiative d'une ville, organisation d'une fête ou évènement municipal demandant un déploiement policier avec l'encadrement d'un plan d'opération et ne pouvant être effectué par les effectifs normaux en devoir.

- Autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Ville de Léry, l'addenda ainsi que tous documents devant intervenir à cet effet, en y stipulant toutes clauses jugées nécessaires dans l'intérêt de la Ville de Léry et non incompatibles avec la présente.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-027

#### **ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF AUX LIGNES DE RUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry a demandé une soumission par voie d'invitation auprès d'un entrepreneur de la région pour la réalisation de travaux de lignes de rues dans la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** la soumission déposée au 29 janvier 2019, à savoir :

Marquage de Lignes Viau	10 600,62 \$
-------------------------	--------------

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse de la soumission démontre que la proposition de Marquage de Lignes Viau s'avère être conforme aux documents de soumissions ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

#### **QUE la Ville de Léry :**

- Adjuge à la compagnie Marquage de Lignes Viau le contrat relatif à la fourniture de lignes de rues au montant de 10 600,62 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée ;
- Autorise le paiement des coûts à même les fonds prévus au budget.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-028

#### **ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ MAXIMALE DE L'ÉMISSAIRE – MANDAT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal désire un soutien technique en ingénierie afin de fournir une évaluation de la capacité maximale de l'émissaire de la station de traitement des eaux usées de la Ville de Léry ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de services soumise à cette fin par la firme Tetra Tech le 14 janvier 2019 ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

#### **QUE la Ville de Léry :**

- Accepte l'offre de services en soutien technique en ingénierie de la firme Tetra Tech déposée le 14 janvier 2019 afin de fournir une évaluation de la capacité maximale de l'émissaire de la station de traitement des eaux usées de la Ville de Léry, au montant de 8 000 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-029

**SÉCURI-PARC DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – ENTENTE 2019-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry désire conclure une entente avec la MRC de Beauharnois-Salaberry afin de se prévaloir de son service de Sécuri-Parc pour la saison estivale 2019 ainsi que 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le projet d'entente concernant le service de Sécuri-Parc de la MRC de Beauharnois-Salaberry offert à la Ville de Léry ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

**QUE la Ville de Léry :**

- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Ville de Léry le protocole d'entente concernant le service de Sécuri-Parc de la MRC de Beauharnois-Salaberry offert à la Ville de Léry pour la saison estivale 2019 ainsi que 2020 ;

Adoptée à l'unanimité

2019-02-030

**CROIX-ROUGE – SERVICES AUX SINISTRÉS**

**CONSIDÉRANT** le projet de lettre d'entente concernant les services aux sinistrés soumis par la Société canadienne de la Croix-Rouge (Division du Québec) le 21 janvier 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

**QUE la Ville de Léry :**

- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, la lettre d'entente d'une durée minimale de trois ans concernant les services aux sinistrés soumis par la Société canadienne de la Croix-Rouge (Division du Québec) datée du 21 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-031

**NATURE-ACTION QUÉBEC - MANDAT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a, par sa résolution numéro 2018-08-107, octroyé une première banque de 40 heures à Nature-Action Québec afin d'entamer des discussions préliminaires pour la possible acquisition de certains terrains situés dans le Boisé Châteauguay-Léry ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette banque d'heures est maintenant échue mais que la Ville de Léry souhaite poursuivre lesdites discussions ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par M. le conseiller Michel Robillard

**QUE la Ville de Léry :**

- Mandate l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec de poursuivre des discussions pour la possible acquisition de certains terrains situés dans le Boisé Châteauguay-Léry avec une seconde banque d'heures (maximum 40 heures), le tout selon un mode de tarification à taux horaire selon la soumission déposée le 25 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-032

**VÉHICULE D'OCCASION ÉLECTRIQUE – ACHAT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal désire faire l'acquisition d'un véhicule d'occasion électrique afin de combler un besoin pour l'administration de la Ville de Léry ;

**CONSIDÉRANT** l'offre soumise à cette fin par Les Automobiles Julien Inc. le 7 février 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

**QUE la Ville de Léry :**

- Accepte l'offre d'achat d'un véhicule d'occasion électrique de Les Automobiles Julien Inc. déposée le 7 février 2019 afin de fournir une Nissan Leaf (2015) au montant de 17 950 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Demande le rabais de 4 000 \$ dont elle est admissible auprès du gouvernement provincial pour l'achat d'un véhicule d'occasion électrique.
- Autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Ville de Léry, tous documents donnant effet à cette acquisition.
- Autorise le paiement des coûts nets de cette acquisition à même le fonds de roulement, remboursable en cinq versements égaux annuels à partir de 2020.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-033

**ENGAGEMENT D'UN INGÉNIEUR CONSEIL – ROBERT POITEVIN c. VILLE DE LÉRY**

Il est proposé par M. le conseiller Michel Robillard  
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

**QUE la Ville de Léry :**

- Mandate les experts-conseils en ressources hydriques et en environnement J.F. Sabourin et Associés Inc. aux fins de préparer les expertises requises dans le cadre du litige impliquant Robert Poitevin c. Ville de Léry, Cour du Québec (Chambre civile) numéro 760-22-010868-175.
- Autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Ville de Léry, tous documents donnant effet à ce mandat.

Adoptée à l'unanimité

**AUTRES DOSSIERS**

2019-02-034

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME**

**CONSIDÉRANT** l'étude par le Conseil municipal de la demande de reconnaissance d'un organisme reçue le 20 janvier 2019 du Comité de parents de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

**QUE la Ville de Léry :**

- Désigne le Comité de parents de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries comme organisme reconnu par la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

## **ORGANISATION PARA-MUNICIPALE**

### **MRC DE ROUSSILLON**

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 janvier 2019, il y a eu discussions sur l'implantation de la collecte des matières organiques (bac brun).

### **TRANSPORTS ACCÈS INC.**

Aucune information

### **INFORMATION AUX CITOYENS**

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 11 mars 2019.

Compte de taxes municipales 2019 – La première échéance est le lundi 18 mars 2019.

Un tournoi de crible par équipe (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 2 mars 2019. L'inscription des participants débute à 12 heures 30 et le tournoi débute à 13 heures 15.

Une session de Yoga a débuté le 15 janvier 2019, tous les mardis, de 19 heures 30 à 20 heures 45. La session comptera 12 séances de cours, donc elle se terminera le 9 avril 2019. Le coût est de 70 \$ pour la session complète.

Une session de Zumba a débuté le 16 janvier 2019, tous les mercredis, de 19 heures à 20 heures. La session comptera 12 séances de cours, donc elle se terminera le 10 avril 2019 (relâche le 6 mars 2019). Le coût est de 55 \$ pour la session complète.

Le calendrier 2019 de la Ville de Léry avec des photos prises par des résidents est en vente à l'hôtel de ville au coût de 8 \$.

### **COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)**

M. le conseiller Gérald Ranger invite les citoyens à participer au tournoi de golf sur glace organisé par le Club Optimiste de Léry qui aura lieu le samedi 23 février 2019. Il mentionne que la Ville de Léry est en attente de la décision concernant la cause Sintra.

M. le conseiller Michel Robillard remercie les citoyens présents pour cet exercice démocratique. Il invite les citoyens à participer au tournoi de golf sur glace organisé par le Club Optimiste de Léry. Il offre ses félicitations à la firme Services Luc pour son bon travail de déneigement des routes municipales cet hiver malgré les intempéries de Mère Nature. Il indique que le travail d'arpentage continu en lien avec le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II. Les ingénieurs continuent de travailler les plans et devis pour le rehaussement de la capacité des étangs aérés. Il mentionne que le travail a débuté concernant le soutien technique en urbanisme de la firme L'Atelier Urbain pour la réalisation d'un exercice de planification du développement immobilier sur le territoire de la Ville de Léry. Il termine en mentionnant le travail qu'il effectue présentement afin de mettre en place un Comité consultatif en environnement.

M. le conseiller Éric Pinard mentionne le soutien technique en urbanisme de la firme L'Atelier Urbain pour la réalisation d'un exercice de planification du développement immobilier qui aidera à clarifier les objectifs de la Ville de Léry.

M. le conseiller Paul Leclair mentionne le début des travaux de la firme Normandin Beaudry aux fins d'accompagnement dans l'évaluation de la rémunération globale des employés de la Ville de Léry.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur le contrat relatif à la fourniture de lignes de rues, le soutien technique en ingénierie afin de fournir une évaluation de la capacité maximale de l'émissaire de la station de traitement des eaux usées de la Ville de Léry, le mandat recrutement d'un responsable du Service de l'urbanisme, le suivi des rejets possibles de pompes de puisards dans les égouts, l'implantation de la collecte des matières organiques (bac brun), l'installation possible d'une borne publique de recharge pour les véhicules électriques, la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes, l'entente concernant le service de Sécuri-Parc de la MRC de Beauharnois-Salaberry offert à la Ville de Léry pour la saison estivale 2019 ainsi que 2020, le mandat à l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec pour la possible acquisition de certains



terrains situés dans le Boisé Châteauguay-Léry, la possibilité de mettre en place un bac dédié pour le recyclage du verre, l'engagement d'un expert-conseil en ressources hydriques et en environnement aux fins de préparer les expertises requises dans le cadre du litige impliquant Robert Poitevin c. Ville de Léry, ainsi que sur le soutien technique en urbanisme de la firme L'Atelier Urbain pour la réalisation d'un exercice de planification du développement immobilier sur le territoire de la Ville de Léry.

**2019-02-035**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire, appuyé par M. le conseiller Michel Robillard, que la présente séance soit et est levée ; il est 21 h 10.

Adoptée à l'unanimité

---

**MAIRE**

---

**DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**